la cgt FINANCES PUBLIQUES

Loir-et-Cher

Lettre mensuelle d'information d'avril 2025 de la CGT FINANCES PUBLIQUES 41

Fin des ponts naturels à la DGFIP

Cela fait maintenant plusieurs mois que nous savons que les ponts naturels n'existent plus à la DGFiP mais c'est essentiellement en ce mois de mai que nous en prenons pleinement conscience.
En effet, jusqu'à présent les jours fériés étaient rares. Mais cette année, nous aurions pu profiter de 3 ponts en mai.
"Aurions pu" car c'est à présent du passé. En effet, la note de service du 06/11/2024 est très claire sur ce point : suppression des ponts naturels au motif de « la nécessité de préserver le bon fonctionnement et la continuité du service rendu aux usagers, et notamment l'ouverture au public, (qui) demeure une priorité de notre action » .

Mais suppression de l'ouverture au public des Centres des Finances publiques du Loir et Cher les mardi après-midi ?

C'est donc dans la suite logique que la Direction a proposé au CSAL du 28/04/2025 de **supprimer l'accueil du public des centres des finances publiques du département les mardi après-midi. Les CFP ne recevront les mardi après-midi que sur RDV et pendant la campagne déclarative à l'IR.**
La DDFIP 41 applique ainsi à la lettre la circulaire du 10/12/2020 qui fixe, pour les communes de plus de 10 000 habitants, un volume horaire d'ouverture au public minimal de 20h.
Nous passerions ainsi de 22h15 à 20h15 d'ouverture par semaine au public. **Dans le Loir et Cher, qui peut le moins ... peut le moins !**

Le but annoncé par la Direction est d'augmenter le taux de décroché de l'accueil téléphonique. Il est effectivement à prévoir un pic d'appels pour connaître les raisons de la réduction de l'accueil physique et un temps précieux perdu à justifier cette mesure auprès des contribuables ...

Devant le refus de toutes les organisations syndicales présentes le 28/04, un nouveau CSAL aura lieu sur ce dernier sujet.

RAPPEL :

- la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées **du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.
- **Un seul jour de grève sera pris sur ton traitement** à la condition de ne pas être en grève la veille du jour férié ou le premier jour ouvré suivant.

AGENDA

1er mai à 10h30
Blois - Préfecture
Romorantin - Halle
Vendôme - Plaine des Rotte

" pour la paix juste et durable
pour nos retraites et nos salaires "

13 mai :
Grève de la Fonction publique

du 12 au 15 mai :
Conseil national de la CGT Finances publiques au Verdon sur Mer

Un 1er mai pour la dignité humaine, pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Alors que les guerres profitent à ceux qui spéculent sur la misère et les conflits à travers le monde, *les syndicats appellent partout sur la planète à manifester pour défendre la paix juste et durable*, c'est-à-dire dans le respect du droit international et non aux conditions des agresseurs. Palestine, Ukraine, République Démocratique du Congo, Soudan et bien d'autres : *faisons appliquer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il en va de notre humanité.*

Un 1er mai pour combattre les politiques réactionnaires, pour défendre la démocratie

Le retour de Donald Trump profite aux franges politiques les plus réactionnaires, pour un système de prédation de plus en plus sauvage, au service des milliardaires. En Italie, le gouvernement empile les décrets et lois sécuritaires. En Allemagne, les élections ont vu monter l'AFD aux composantes néo-nazies… Etc. En France, *E. Macron a refusé de nommer un premier ministre issu des résultats des législatives*. S'ensuit un gouvernement sous l'emprise du RN. Une part de la classe politique, gouvernement en tête, ne se prive plus pour reprendre leurs thèses. *Défendre nos acquis sociaux et en gagner de nouveaux*, défendre et faire avancer les droits des femmes, des LGBTQIA+, des sans-papiers, des précaires, lutter contre le racisme… C'est faire avancer toute la société.
Avec la CGT, luttons contre toutes les formes d'exploitation et de division entre les travailleurs et travailleuses.

Un 1er mai pour l'abrogation de la contre-réforme sur les retraites

Près de 70% de la population défend l'abrogation de la contre-réforme des retraites de 2023 qui est injuste (1 salarié sur 2 n'est déjà plus en emploi après 60 ans) et injustifiée (les caisses de retraites sont très peu déficitaires).
Refusons que nos retraites soient jouées en bourse par capitalisation et exigeons, notamment :

- L'abrogation de la loi de 2023, le retour aux 62 ans pour revenir aux 60 ans ;
- L'annulation de la réforme Touraine accélérant le passage à 43 annuités ;
- Le rétablissement de tous les régimes pionniers ;
- Des départs anticipés prenant en compte la pénibilité ;
- La garantie d'une pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'augmentation du minimum de pension au niveau du Smic (CGT) ;
- La prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi.

Tous et toutes dans la rue le 1er mai
pour défendre les droits humains, la démocratie.
Tous et toutes en grève et dans la rue le 13 mai
pour le développement de notre service public
et pour notre droit à une vie décente

Un 13 mai pour investir dans la Fonction publique, dont la DGFIP

Pour disposer de services publics à la hauteur, il ne faut pas seulement dépenser mieux, mais plus. Un choix parfaitement finançable avec une meilleure redistribution et réappropriation des richesses, l'arrêt des cadeaux colossaux faits aux plus riches et aux entreprises. Les manques de moyens entravent le service au public et nourrissent en retour la défiance des usagers. Or, les services publics permettent de répondre à des besoins essentiels. À la DGFIP et depuis sa création, avec plus de 37 000 suppressions d'emplois temps plein, des restructurations permanentes, des suppressions de services et de sites, des méthodes de travail industrialisées, des règles de gestion qui font la part belle à l'arbitraire… Le mal être au travail ne fait que s'aggraver. La DGFiP est en train d'être transformée en une administration maltraitante pour ses agent.es comme pour le public ! Exigeons des moyens budgétaires et des emplois à la hauteur de nos missions, la reconstruction de notre réseau, des process de travail qui ont du sens et des règles de gestion objectives et justes

Un 13 mai pour exiger l'augmentation des salaires dans la fonction publique

Depuis 2010, le gel du point d'indice représente 17,15 % de perte de pouvoir d'achat pour les agents des finances publiques soit une perte de salaires entre 327 € (catégorie C) et 825 € / mois (catégorie A). Le traitement d'un.e agent.e en début de carrière s'élevait de 9 % (catégorie C) à 60 % (catégorie A) au-dessus du SMIC en 1980 contre 0 % à 11 % aujourd'hui. Les écarts en début de carrière se répercutent tout au long de la vie professionnelle et sur le montant des retraites. L'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 et de 3,5% au 1er juillet 2022 et les 5 points d'indice au 1er janvier 2024 sont totalement insuffisants pour rattraper les pertes subies par les agentes et les agents. Le décrochage important de la valeur du point par rapport à l'inflation est inacceptable.

LE GOUVERNEMENT DOIT RÉTABLIR :

- La rémunération complète, sans carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire ;
- Les conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025

La précarité à la DGFiP, ça suffit !

Si le pouvoir d'achat et les droits et garanties des fonctionnaires régressent, il y a dans notre administration de nombreux collègues sous contrats précaires qui exercent leur mission de service public dans des conditions encore plus déplorables.

Les agentes et agents Berkanis

Ce sont les plus anciens contrats précaires à la DGFiP. Elles et ils exercent des missions supports (entretien, gardiennage, restauration collective…). C'est un personnel à plus de 90 % féminisé.
Leur rémunération dépasse à peine le SMIC à leur entrée avec une progression d'à peine plus de 100 euros sur l'ensemble de leur carrière.

Les volontaires services civiques

À l'origine, le service civique a été créé en complément au service universel. Ces volontaires sont des agentes et agents privés de droit.
Indemnisés 620 € pour un contrat de 24h par semaine, ils ne devraient effectuer que des tâches non dévolues à des fonctionnaires titulaires. La réalité est à géométrie variable en fonction des départements. Leurs tâches vont de l'accueil primaire à des missions dévolues à des fonctionnaires (saisine de déclaration…) en passant par le tutorat des personnes en situation d'illectronisme.
C'est un véritable travail déguisé pour combler les manques et les réformes de l'administration. Il s'agit d'un servage cynique, puisque l'administration, non contente de les exploiter, les prive de droits fondamentaux, comme ceux d'être défendus par des représentants des personnels.

Les apprentis

Ce sont des étudiants sous contrats de 2 ou 3 ans. Ils peuvent être recrutés dès l'âge de 16 ans pour un CAP jusqu'aux études post bac. La raison affichée et présentée fièrement est la découverte des métiers de la DGFiP afin de les inciter à passer les concours.

Les contractuels en CDD

Un contractuel peut maintenant être recruté sur n'importe quel poste de fonctionnaire vacant n'ayant pas été demandé lors du mouvement de mutation précédent.
Elles et ils ne bénéficient pas des mêmes droits que les fonctionnaires, leur rémunération est inférieure et leur formation est réduite au minimum.
Mal payés, insuffisamment formés et corvéables à merci car toujours sous la menace d'un non-renouvellement de leur contrat, ils sont parfois nombreux dans certains départements de province « dit » peu attractifs.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE :

- Un droit au travail avec une rémunération permettant de vivre dans des conditions décentes : à travail égal salaire égal.
- L'arrêt du recrutement massif de contractuels assorti d'un droit à la sécurité de l'emploi et la titularisation pour ceux présents qui en feront la demande.
- Les rémunérations des apprentis et des services civiques doivent être revalorisées de manière significative et les missions qui leur sont confiées doivent correspondre aux contrats sur lesquels ils ont été recrutés.

Informations locales

Ressources humaines

Petit rappel concernant vos demandes aux RH : nos collègues de Blois sont de plus en plus sollicités pour des demandes qui ne relèvent plus de leurs missions.
Il faut donc toujours passer par le SIA pour vos questions.
Le logiciel détermine ensuite, selon la thématique abordée, si la question sera gérée en local ou à distance.

CSAL du 29/04/2025

Alors que le COM 2023-2027 prévoyait un gel des suppressions de postes pour 2025, le CSAL du 29/04/2025 annonce 8 suppressions de cadres B et C.
C'est là toute la nuance entre un "contrat" et un "cadre" d'objectifs et de moyens : le second est modulable selon les besoins de la DGFIP.
Une nouvelle fois la preuve que les promesses n'engagent que ceux qui y croient …

Le guide de la protection sociale complémentaire

*P*our comprendre les changements apportés à partir du 1er janvier 2026 :